

Conseil municipal du 10 octobre 2014

Syndicat intercommunal du collège de Larche (gymnase- Piscine): Suite à la création de l'agglo à 49 communes, à la dissolution de la communauté de commune Vézère-Causse et au retrait automatique des communes de Vézère-Causse et de l'Agglo du syndicat du collège, la ré-adhésion a suscité des échanges entre les communes. Les communes ont accepté une nouvelle répartition des charges plus équilibrée concernant la piscine, ainsi que pour l'usage du gymnase par les diverses associations du territoire du syndicat (Larche, St Pantaléon de Larche, Lissac, Chasteaux, Chartrier, St Cernin, La Feuillade, Cublac, Mansac, Brignac, Pazayac. De ce fait, le conseil municipal accepte d'adhérer au nouveau syndicat du collège qui gèrera ces équipements.

PPRI du bassin de la Vézère : le conseil accepte la modification du PPRI proposée par le préfet, concernant l'aire de grand passage située initialement en zone inondable sur la commune de Saint-Pantaléon, mais préconise la création d'une deuxième issue permettant une évacuation plus rapide en cas de réalisation du risque inondation. (Un vote contre).

Le rapport du président de l'Agglo eau et assainissement est validé. Il fait apparaître sur la commune, 674 adhérents pour le raccordement d'eau, 66 assainissements non collectifs présentant un risque. En 2014, l'agglo est intervenue pour 35.000 € pour l'assainissement rue des Chênes.

La révision générale du PLU est décidée pour une mise en conformité avec le SCOT validée fin 2012, dans le respect du Grenelle de l'environnement. Après le remembrement, il est nécessaire d'avoir un zonage PLU en accord avec les limites de parcelles... L'accompagnement de la DDT sera demandé pour la consultation et le choix du bureau d'étude. Une aide financière de l'Etat sera sollicitée.

Le transfert du réseau assainissement de l'impasse du Pégerin est fait à l'Agglo.

La longueur de voirie communale ouvrant droit à l'aide de l'Etat DCF de 24.14 1 m est en réalité de 35.005 m d'après la DDT ; intégration dans le domaine communale de la route de Larche, de la rue des Chênes, de l'impasse des Chênes, de l'impasse du Pégerin.